

MINARCH - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en architecture vous offre :

- une réelle initiation à la discipline architecturale conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à votre discipline de référence,
- une introduction théorique et pratique à la compréhension et à la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage),
- d'enrichir, par le contact avec la discipline de l'ingénieur architecte, qui exerce des compétences en conception et en critique, le regard et l'approche spécifiques à votre formation de base.

MINARCH - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'architecture, en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline d'origine. L'étudiant-e qui choisit la mineure d'ouverture en architecture enrichit sa formation par les questionnements et les méthodes propres à l'établissement des lieux humains.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

- Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances des principales dimensions constitutives de l'architecture (conception du projet ; théorie et histoire ; rudiments constructifs) afin d'en saisir les spécificités.
- Démontrer une compréhension du processus de conception du projet d'architecture.
- Découvrir, saisir et faire preuve de la rigueur exigée par l'architecture.
- Faire preuve d'un mode de raisonnement spécifique à l'architecture, à ses enjeux anthropiques et techniques.
- Percevoir les spécificités de l'établissement des lieux humains et reconnaître des moyens d'action supplémentaires à sa discipline de référence par la pratique du projet.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Cette mineure ne donne pas accès au master en sciences de l'ingénieur civil architecte.

MINARCH - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences informatiques [prog-2024-sinf1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2024-spol1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2024-soca1ba]
- > Bachelier en histoire [Réforme 2024] [prog-2024-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2024-huso1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2024-comu1ba]
- > Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [Réforme 2024-25] [prog-2024-geog1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2024-reli1ba]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2024-fsa1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2024-ecge1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Les activités d'enseignement doivent impérativement être suivies durant les quadrimestres prévus, conformément à la description de la mineure.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

- Cette mineure ne donne accès direct à aucun master. Toutefois, elle peut servir de préparation à une réorientation vers la formation ir architecte.
- Compléments formatifs pour un étudiant orienté en " construction génie civil ".
- Préparation au master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire pour des étudiants appartenant à ESPO, AGRO, SC (Géographie), FLTR (histoire de l'art, archéologie).

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1) Modalités d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée.

Responsable académique : Professeur David Vanderburgh - email : david.vanderburgh@uclouvain.be

Informations pratiques : Laurence troonbeeckx, secrétaire de l'Unité ARCH - laurence.troonbeeckx@uclouvain.be - tél. 010/47 23 41

2) Admission à la mineure

Voir conditions et critères d'accès plus haut sur cette page.

3) Inscription à la mineure et sa vérification

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de baccalauréat (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de baccalauréat (BAC3).

